AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-4-74 736918

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE" TÉL. RENNES (99) 36-01-74
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux — C. C. P. RENNES 9404-94
280, rue de Fougères, 35000 RENNES

ABONNEMENT ANNUEL
30 F

BULLETIN N° 5

8 AVRIL 1974

LE TRAITEMENT DES MALADIES DES PARTIES AERIENNES DES CEREALES

Depuis deux ans on trouve, dans le commerce, des produits autorisés pour lutter contre les maladies des parties aériennes des céréales; la plupart du temps, ces fongicides contiennent deux matières actives, conférant ainsi à ces spécialités un champ d'action plus étendu. Dans les situations compromises par les attaques parasitaires, l'effet est net et l'on évite des pertes de récolte, pour autant que les applications soient faites en temps voulu (fongicides utilisables dans tableaux ci-joints).

Toutefois, contrairement à ce que certains affirment, le nombre de cas d'interventions économiquement rentables, lorsque l'on fait deux applications de fongicides, n'est que de 3 sur dix (statistiques P.V. et I.T.C.F. sur plus de 350 essais).

C'est dire que la généralisation de ces traitements, quel que soit l'état sanitaire de la céréale, est à déconseiller absolument.

En dehors du fait que l'agriculteur sera le plus souvent perdant, nous pensons qu'une telle pratique, dont on ne connaît pas les répercussions sur la faune et la flore environnantes, risque de faire apparaître, à brève échéance, de nouvelles maladies jusqu'ici ignorées ou des races de champignons résistantes aux fongicides actuels.

Alors, les quelques quintaux péniblement gagnés grâce aux traitements paraîtront bien dérisoires.

Un agriculteur désireux d'obtenir de bons résultats économiques a donc plus intérêt à soigner sa préparation de sol, sa fumure, son semis, à veiller à la bonne qualité de ses semences qu'il traitera avec une spécialité efficace, qu' à recourir aux fongicides en application sur les parties aériennes.

D'ailleurs, il faut bien se dire que ces produits n'augmentent pas le rendement. Dans les meilleurs cas, ils se contentent simplement d'en éviter la trop forte diminution.

Il s'agit donc de mesures de sauvegarde en cas de danger grave et non de technique agricole positive, capable d'amener, de façon quasi-systématique, un supplément de récolte.

Note : L'évaluation des risques encourus par une culture étant assez difficile à faire par des personnes non averties, un système simple de repères pouvant guider l'agriculteur dans sa prise de décision sera prochainement publié*. Il ne s'agira pas d'avertissements agricoles

* PHYTOMA de Mai 1974 -

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P. 469

les caractéristiques mêmes de la culture (hétérogénéité du matériel végétal, diversité des précédents, des dates de semis, des fumures ou des préparations de sol) ne le permettant pas. Toute tentative à cet égard, même au niveau d'une petite région, semble prématurée.

Situation actuelle concernant les maladies aériennes des céréales

L'hiver doux et assez humide que nous venons de subir a permis à certains champignons s'attaquant aux parties aériennes des céréales de se développer. C'est ainsi que nous avons constaté, sur les blés (en particulier Hardi) et les avoines d'hiver de nombreuses pustules d'Oïdium. Un traitement peut être envisagé, sur les parcelles les plus atteintes, avec un fongicide anti-oïdium. Toutefois, pour que l'application ait quelques chances d'être rentable, il convient d'examiner au préalable la céréale et de s'assurer que l'attaque d'Oïdium est bien développée (pratiquement tous les pieds atteints).

A. CRESPY
Ingénieur d'Agronomie
chargé de l'expérimentation

POMMIER - POIRIER

- TAVELURE : Les conditions climatiques des deux dernières semaines ont été favorables à la formation d'un très grand nombre de germes de tavelure (ascospores). Des contaminations graves risquent donc de se produire, lors des prochaines pluies, sur les arbres dont la protection contre la tavelure est insuffisante.

En conséquence, il convient d'être particulièrement vigilant en cette période pour le renouvellement des traitements qui devra être fait en fonction de :

1°) - l'importance du développement végétatif
2°) - la quantité de pluie tombée (environ 25 mm)
} depuis la dernière intervention

Aussi, est-il nécessaire que les arboriculteurs s'informent eux-mêmes de l'importance des précipitations dans leurs vergers, en utilisant un pluviomètre.

- PUCERONS VERTS ET INSECTES DEFOLIATEURS : Les conditions climatiques étant favorables à l'activité de ces ravageurs, il convient de bien examiner les boutons et jeunes pousses afin d'effectuer si nécessaire un traitement mixte : fongicide + insecticide.

Nous rappelons que l'emploi des insecticides toxiques pour les abeilles est interdit pendant la floraison des arbres fruitiers (voir note ci-jointe sur les délais d'emploi des pesticides).

- ACARIENS (araignées rouges) : Il est encore trop tôt pour traiter contre ces ravageurs

NOTE IMPORTANTE

La liste des délais d'emploi des pesticides est jointe à ce bulletin. Nous recommandons de respecter strictement ces délais afin d'éviter la présence de résidus dans les végétaux.

Rectifier à la page 4, le délai d'emploi de l'hydroxyde de tricyclohexylétain qui est de 7 jours et non de 30

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. PAITIER et G. CHARPENTIER.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription phytosanitaire "Bretagne",

J. DELOUSTAL.

Dernière note : Bulletin n° 4 du 26 mars 1974

DÉLAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES

POUR LE TRAITEMENT SUR PIED DES VÉGÉTAUX

DONT LA RÉCOLTE EST CONSOMMABLE

(Durée de la période d'interdiction avant récolte)

LISTE ÉTABLIE PAR LE SERVICE CENTRAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
A - Insecticides d'origine végétale :		
- nicotine	10	
- pyréthrines synergisées		Non dangereux pour les abeilles.
- roténone		Non dangereux pour les abeilles.
B - Hydrocarbures chlorés :		
- diéthyl diphényl dichloréthane	7	
- endosulfan	15	Non dangereux pour les abeilles.
- lindane	15	
- méthoxychlore	7	
- toxaphène et polychlorocamphane	21	Non dangereux pour les abeilles.
C - Esters phosphoriques non endothérapiques :		
- acéphate	21	
- azinphos éthyl	15	
- azinphos méthyl	15	
- bromophos	7	
- carbophénothion	15	
- chlorfenvinphos	15	

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- dialifor	30	
- diazinon	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.
- dichlorvos	5	48 h. pour traitement des serres (émission de nuit, fumigation seulement).
- diéthion	15	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion	15	
- fénitrothion	15	
- fenthion	15	Pour l'olivier, 21 jours avant le premier ramassage.
- malathion	7	
- métamidophos	21	
- méthidathion	15	
- naled	7	48 h. avant la récolte dans les serres (en fumigation).
- nichlorfos	15	
- parathion éthyl	15	
- parathion méthyl	15	
- phosalone	15	Non dangereux pour les abeilles (21 jours pour les légumineuses fourragères).
- phosmet	15	
- prothoate	15	
- sulfotep	10	Traitement interdit pour les cultures qui ne sont pas sous serre ou sous abri.

P470

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
- tétrachlorvinphos	15	
- trichlorfon	7	
D - **Esters phosphoriques endothérapiques :**		
- déméton-O-méthyl sulfone	21	En association avec l'azinphos ou le parathion.
- diméfox	60	Autorisé uniquement sur houblon en traitement du sol.
- diméthoate	7	(1) 15 jours pour les cultures légumières. 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- formothion	7	(1) 15 jours pour les cultures légumières. 21 jours avant le premier ramassage pour l'olivier.
- mévinphos	7	
- monocrotophos	42	
- ométhoate	21	
- oxydéméton méthyl	21	(1) Interdit sur toute culture légumière.
- phosphamidon	21	(1) Interdit sur toute culture légumière.
- thiométon	21	
- vamidothion	30	(1) Interdit sur toute culture légumière.
E - **Carbamates :**		
- carbaryl	7	
- dioxacarb	8	
- formétanate	30	
- isolane	15	
- méthiocarbe	15	
- méthomyl	15	Action systémique.
- pirimicarbe	15	(1) 7 jours pour les cultures légumières.
- promécarbe	15	

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
F - **Acaricides spécifiques :**		
- benzomate	15	
- binapacryl	21	
- chinométhionate		Non dangereux pour les abeilles.
- chlorbenside	7	
- chlorofénizon	7	
- chlorphénamidine	15	Non dangereux pour les abeilles.
- chlorfénéthol + chlorfensulfide	15	
- dicofol	15	Non dangereux pour les abeilles.
- dioxathion + fénizon	15	
- fénazaflor	15	
- fénizon	7	
- hydroxyde de tricyclohexylétain	30	Non dangereux pour les abeilles.
- phénisobromolate	15	
- phenkapton	15	
- tétradifon	7	Non dangereux pour les abeilles.
- tétrasul	7	Non dangereux pour les abeilles.
- thioquinox	15	Non dangereux pour les abeilles.
G - **Fongicides :**		
- binapacryl	21	
- chlorothalonil	7	
- dichlofluanide	7	
- drazoxolon	15	
H - **Divers :**		
- métaldéhyde	7	Pour les traitements en pulvérisation et poudrage.

(1) **Les cultures légumières** comprennent toutes les cultures de légumes (culture légumière de plein champ, culture maraîchère, culture légumière sous serre et abri), y compris le fraisier. La pomme de terre est considérée comme une plante de grande culture.

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - N°s Paritaires 477 AD, 478 AD et 523 AD à 536 AD

FRANLY - 14707

Directeur-Gérant : L. BOUYX

(suite)

MATIERES ACTIVES	PRODUITS COMMERCIAUX		COMPOSITION	DOSES P.C/HA	OBSERVATIONS
Carbendazim + manèbe	Bavistine M	B.A.S.F. Sandoz	6 % de carbendazim 50 % de manèbe	5 kg/ha	Piétin-verse, fusarioses, septorioses, Oïdium et rouilles.
Soufre	Microthiol spécial R.S.R.		80 % m.a.	10 kg/ha	Oïdium - Effets secondaires sur septorioses, fusarioses et rouilles.
Soufre + manèbe	Silodor	R.S.R.	60 % + 15 %	14 kg/ha	Oïdium et rouilles - Effets secondaires sur septorioses et fusarioses.
Soufre + manèbe	Daryl M	Sédagri	64 % + 16 %	12,5 kg/ha	Oïdium et rouilles - Effets secondaires sur septorioses et fusarioses.
Soufre + manèbe	Trial	Ciba-Geigy	46,5 % + 15,5 %	17 kg/ha	Oïdium et rouilles - Ettets secondaires sur septorioses et fusarioses.
Soufre + thirame	Daryl 96	Sédagri	64 % + 20 %	12,5 kg/ha	Oïdium et rouilles - Effets secondaires sur septorioses et fusarioses.
Dinocap + mancozèbe	Mancokar	R. & H.	8,33 % + 53,3 % m.a.	3 kg/ha	Oïdium et rouilles - Effets secondaires sur septorioses et fusarioses.
Soufre	Sultox U 95	Sédagri	95 % m.a.	8,5 kg/ha	Oïdium - Effets secondaires sur septorioses, fusarioses et rouilles.

FONGICIDES UTILISABLES POUR LUTTER CONTRE LES MALADIES DES CEREALES EN VEGETATION

MATIERES ACTIVES	PRODUITS COMMERCIAUX		COMPOSITION	DOSES P.C/HA	OBSERVATIONS
Ethyrimol	Milstem	Sopra	500 g/l m.a.	1,3 l/q	Oïdium de l'orge de printemps en traitement des semences.
	Milgo E	Sopra	280 g/l m.a.	1 l/ha	Oïdium de l'orge, des escourgeons et du blé
Tridémorphe	Calixine	B.A.S.F.	750 g/l m.a.	0,750 l/ha	Oïdium des céréales - effets secondaires sur rouilles.
Bénomyl	Benlate Pepro	Seppic La Quinoléine	50 % m.a.	0,6 kg/ha	Piétin-verse, fusariose, septorioses Effets secondaires sur Oïdium
Carbendazim	Bavistine	B.A.S.F. Sandoz	50 % m.a;	0,6 kg/ha	Piétin-verse, fusarioses, septorioses Effets secondaires sur Oïdium
Bénomyl + manèbe	Grex	Pepro	10 % de bénomyl 64 % de manèbe	3 kg/ha	Piétin-verse, fusarioses, septorioses Oïdium et rouilles.
Bénomyl + manèbe	Cerebel	Seppic	8,3 % de bénomyl 66,7 % de manèbe	3,5 kg/ha	
Bénomyl + mancozèbe	Epidor	La Quinoléine	10 % de bénomyl 64 % de mancozèbe	3 kg/ha	
Méthylthiophanate + manèbe	Peltar	Procida	25 % de méthylthiophanate 50 % de manèbe	4 kg/ha	

.../...